

CFVE 6 DU 19 AVRIL 2023

Mise en place d'un semestre différencié pour la fin du 2ème semestre 2022-2023

Relevé de décisions

Suite à la motion du 6 avril 2023, portant sur les principes du semestre différencié, suite au blocage de l'École ainsi qu'à la tenue d'une AG étudiants/enseignants le 18 avril 2023 et suite à l'élaboration de propositions d'aménagement du calendrier du semestre différencié par les étudiants, la CFVE s'est réunie le 19 avril 2023 en session extraordinaire pour préciser les modalités concrètes de mise en œuvre du semestre différencié et du principe de la valorisation de l'engagement étudiant en ECTS.

PM - Décision de la motion du 06/04/23 : « *La CFVE vote la mise en place à compter du 11 avril et jusqu'à la fin du second semestre de l'année 2022-2023 d'un semestre différencié intégrant, d'une part, la reprise des programmes de tous les enseignements à partir du 10 avril 2023 et le maintien des évaluations, d'autre part les adaptations nécessaires à la valorisation et à la poursuite des engagements étudiants et au débat d'école.* »

Les dispositions suivantes ont été décidées :

1- Aménagement du calendrier pédagogique

Objectifs : Poursuivre le dispositif de « l'école en débat » et sanctuariser des temps de débats et de travail collectifs engageant l'ensemble de l'école autour des enjeux liés au projet pédagogique et/ou à la mobilisation.

Proposition : Il a été votée à la majorité par les étudiants le principe de deux demi-journées. Les membres de la CFVE ont retenu ce principe, mais sur une seule demi-journée par semaine.

Décision : Mise en place chaque semaine et pendant 4 semaines d'une **demi-journée** entièrement consacrée à ces enjeux :

- Vendredi 12 mai 14h-18h / coordinateurs : Manuela Franzen, Léa Sattler et Pierre de Nadai.
- Mardi 16 mai 14h-18h / coordinateurs : Suzel Balez, Julien Joly et Maud Bauer Preston.
- Mercredi 24 mai 14h-18h / coordinateurs : Séverine Roussel, Laurence Falzon et un élu étudiant qui doit se porter volontaire.
- Jeudi 1^{er} juin 14h-18h / coordinateurs : Frédéric Chastanier, Philippe Chavannes, Elise Macaire et Assia Goumar.

Lors de ces demi-journées, tous les enseignements habituels seront remplacés par un temps de travail collectif en format « séminaire d'école » organisé sous formes de tables rondes autour de différentes thématiques.

Chaque demi-journée sera coordonnée par un groupe de référents enseignants-étudiants désigné parmi les membres de la CFVE et chargé d'en organiser le programme.

A minima sur les plages de temps des enseignements habituels, la participation de tous les étudiants et enseignants normalement présents est requise.

2- Valorisation de l'engagement étudiant

Suite à la proposition de la CFVE du 6 avril et des propositions de valorisation émises par le travail étudiant et enseignant, il a été décidé de procéder à la valorisation de l'engagement étudiant en ECTS comme suit :

- La création d'un enseignement optionnel exceptionnel encadré par des enseignants référents volontaires et portant sur un projet pédagogique de valorisation permettant l'obtention de **4 ECTS maximum**.
- Ce projet prend la forme d'un « contrat pédagogique » qui précise les attendus en termes d'acquisition et de restitution des apprentissages effectués pendant la mobilisation.
- Il fait l'objet d'un rapport d'activité de 4 pages minimum.
- Une commission désignée par la CFVE validera le nombre d'ECTS qui pourront venir en compensation d'ECTS non obtenus par ailleurs (hors Projet non compensable).

Les étudiants intéressés sont priés de se faire connaître auprès du service de la pédagogie pour pouvoir procéder à leur inscription dès la rentrée de mai.

Il en va de même pour les enseignants volontaires souhaitant participer à ce dispositif (enseignants déjà volontaires : Elise Macaire, Suzel Balez, Marc Bourdier, Guillaume Dufilho).

Elise Macaire est désignée coordinatrice de cet enseignement.

3- Poursuite des enseignements et modalités d'évaluation

La CFVE rappelle, conformément à la motion du 6 avril 2023, aux enseignants ainsi qu'aux étudiants que :

- Les absences liées à la mobilisation avant le 10 avril ne peuvent pas être sanctionnées.
- Une mansuétude est demandée aux enseignants.
- Les évaluations et les notations sont maintenues et ne devront porter que sur les contenus des enseignements donnés après le 10 avril.
- Chaque enseignement devra préciser ses attendus, ses objectifs et modes d'évaluations en les adaptant au contexte du semestre.